



## Réunion des États Parties

Distr. limitée  
25 avril 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Douzième Réunion

New York, 16-26 avril 2002

### **Décision de la Réunion des États Parties concernant le fonds de contributions du personnel du Tribunal international du droit de la mer**

La Réunion, ayant examiné un document de travail établi par le Tribunal international du droit de la mer, intitulé « Proposition relative à un fonds de contributions du personnel » (SPLOS/WP.19), décide que le Tribunal international du droit de la mer continuera de procéder suivant sa pratique actuelle en ce qui concerne les contributions du personnel, en attendant l'adoption d'une décision par la Réunion des États Parties sur la base d'une proposition détaillée que le Tribunal présentera à la treizième Réunion des États Parties.

---

